

Mieux rendre compte de la situation des ménages

Rapport du groupe de travail sur la situation des ménages (TF-HP) sous l'angle de la répartition du revenu, de la consommation et de la richesse

Résumé La Commission « Stiglitz/Sen/Fitoussi » sur la mesure de la Performance Économique et du Progrès Social recommande de mettre l'accent sur la situation des ménages, en particulier sur leur revenu, leur consommation et leur richesse, ainsi que sur la répartition de ces éléments. Ce document constitue le rapport du groupe de travail d'Eurostat mis en place afin d'analyser la façon dont le système statistique européen devrait relever ce défi.

Composition du groupe de travail sur la situation des ménages (« Task Force on Household Perspective » ou « TF-HP »)

Président : Wim van Nunspeet (NL), Helena Figueira / François Lequiller (Eurostat)

Vice-Président : Fabrice Lengart (FR)

Secrétaire / Coordonnateur : Denis Leythienne (Eurostat)

Rapporteurs:

Albert Braakmann (DE) : *«Mieux utiliser les données existantes de la comptabilité nationale sur le revenu et la consommation des ménages »*

Fabrice Lengart (FR) : *«Fournir des informations sur la répartition du revenu, la consommation et la richesse »*

Luisa Picozzi (IT) : *«Encourager l'établissement de comptes de patrimoine des ménages*

Ferdinand Leitner (AT) : *«Inclure dans la mesure du revenu les activités domestiques non marchandes et le temps de loisir »*

Autres membres :

Elka Atanasova (BG) ; Carlos Coimbra (PT) ; Tihomira Dimova (CEE-ONU) ; Maryse Fesseau (OCDE) ; Liviana Mattonetti (Eurostat) ; Marco Mira d'Ercole (OCDE) ; Carlos Sanchez Munoz (BCE) ; Kirsten Wismer (DK).

INTRODUCTION

Les cinq premières recommandations de la Commission sur la Mesure de la Performance Économique et du Progrès Social concernent la façon dont les statistiques économiques pourraient mieux refléter le bien-être des ménages, c'est-à-dire indiquer comment leurs besoins et exigences matériels sont satisfaits, en moyenne mais aussi par catégorie de ménages.

La nécessité de mieux mesurer les progrès en ce domaine a également été soulignée dans la Communication «Au delà du PIB» de la Commission, et reprise dans l'Agenda-2020 adopté par le Conseil Européen de juin 2010.

Un groupe commun de parrainage INSEE / Eurostat (« Sponsorship Group ») sur la « Mesure du progrès, du bien-être et du développement durable » a été mis en place en 2010 afin d'analyser et promouvoir la mesure pluridimensionnelle du développement durable. Quatre groupes de travail (« task forces ») ont reçu mandat de ce groupe pour étudier la faisabilité des recommandations de la Commission Stiglitz/Sen/Fitoussi, dont l'un d'entre eux, intitulé « Task Force on Household Perspective (TF-HP) », met l'accent sur la mesure du bien-être matériel.

Le groupe de travail sur la situation des ménages (« TF-HP ») a réuni les délégués de huit pays (Autriche, Bulgarie, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas et Portugal) ainsi que de quatre organisations internationales : la Commission économique pour l'Europe (UNECE), l'OCDE, la BCE et Eurostat.

La TF-HP s'est réunie trois fois en juillet 2010, octobre 2010 et février 2011. Son rapport final a été remis en mars 2011 et a été adopté par le groupe des Directeurs des Statistiques Macroéconomiques (DMES) à sa réunion du 29 juin 2011 à Luxembourg. Le DMES n'a émis qu'une seule réserve relative à l'élaboration des comptes satellites des ménages, qu'il a considérée comme prématurée dans l'attente de discussions futures sur la valorisation des activités non marchandes. Le rapport de la TF-HP a contribué ultérieurement au rapport final du groupe de parrainage (« Sponsorship Group ») du SSE (Système Statistique Européen) sur la « Mesure du progrès, du bien-être et du développement durable »¹ qui a été adopté par le Comité du Système Statistique Européen lors de sa réunion de novembre 2011.

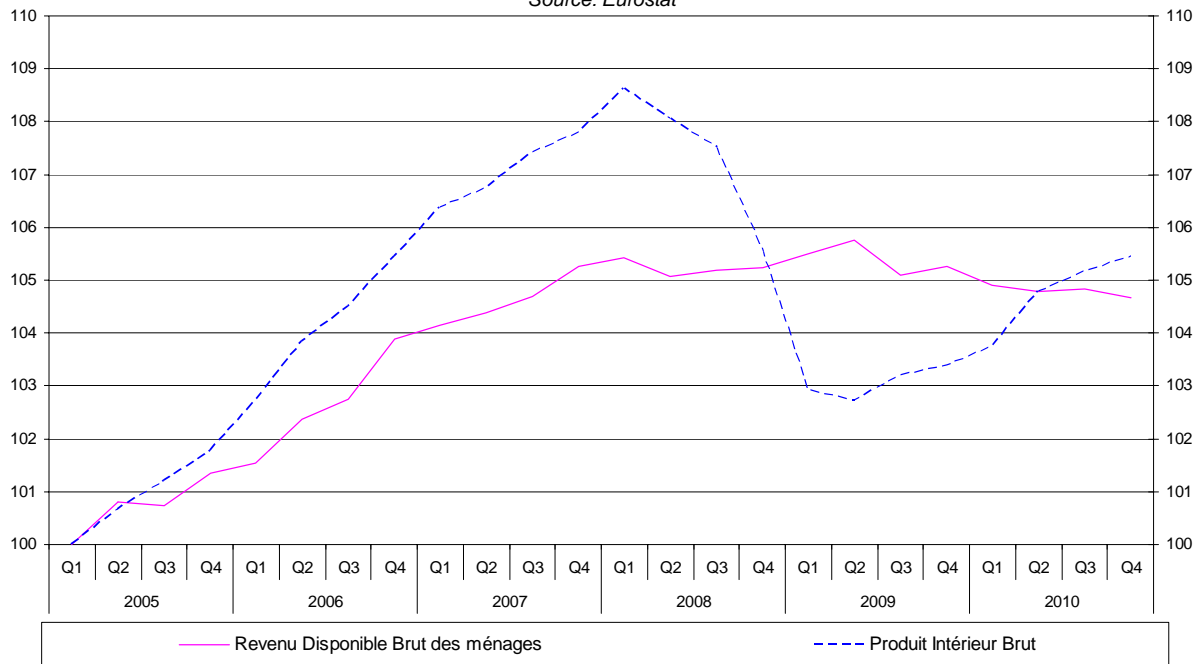
Afin d'illustrer l'importance d'une meilleure utilisation des données du secteur des ménages, le graphique ci-dessous compare les croissances cumulées du PIB en volume et du revenu disponible brut des ménages en termes réels depuis le premier trimestre de 2005. Le revenu disponible brut des ménages est déflaté par l'indice de prix de la dépense de consommation finale des ménages.

¹ Voir le site :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/pgp_ess/0_DOCS/estat/SpG_Final_report_Progress_wellbeing_and_sustainable_deve.pdf

Croissances cumulées du PIB et du Revenu Disponible Brut des ménages
 - Zone euro, données CVS en volume / termes réels, base 2005Q1=100 -

Source: Eurostat



Le graphique montre que dans la première phase de la récession de 2008-2009, le revenu des ménages a été à peine affecté par la crise. Dans la zone euro, le revenu disponible brut des ménages a augmenté de 0,4 % entre le premier trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009 alors que le PIB en volume a chuté dans le même temps de 5,3 %. Puis, le revenu des ménages a alors diminué tandis que le PIB reprenait sa croissance jusqu'à ce que les courbes des deux agrégats se rejoignent au même niveau de croissance cumulé au deuxième trimestre de 2010 (avec base 2005Q1 = 100).

Lors de ses travaux de juillet 2010 à mai 2011, la TF-HP a concentré ses activités autour de quatre thèmes relevant de son mandat, à savoir :

- Mieux utiliser les données existantes de la comptabilité nationale sur le revenu et la consommation des ménages
- Fournir des informations sur la répartition des revenus, la consommation et la richesse
- Encourager l'établissement de comptes de patrimoine pour les ménages
- Inclure dans la mesure du revenu les activités domestiques non marchandes et le temps de loisir

Les principales conclusions et recommandations de la Task force sont résumées ci-dessous.

A. Mieux utiliser les données existantes des comptes nationaux sur le revenu et la consommation des ménages

Objectif : Utiliser les données existantes des comptes nationaux afin de mieux refléter l'évolution du niveau de vie matériel du « ménage moyen ». Élargir les agrégats de revenu et de consommation pour inclure la mesure des services en nature fournis par l'Etat et améliorer par là-même la comparabilité des agrégats de ménages entre tous les pays quelle que soit l'organisation sociale ou la taille de l'administration. Proposer un communiqué de presse standard sur les ménages, avec un accent particulier sur le revenu et la consommation ainsi que sur leurs composantes les plus pertinentes.

Conclusions : La plupart des données sont disponibles dans le cadre de l'actuel programme de transmission du SEC. Cependant, dans la plupart des pays, il y a peu ou pas d'attention portée à ce type de données dans les publications des comptes nationaux. Dans le présent rapport, des recommandations sont formulées afin d'adopter une présentation standard qui serait appropriée pour tous les pays européens et assurerait ainsi un maximum de comparabilité. Une attention particulière a été apportée à la simplification du vocabulaire des comptes nationaux qui doit être utilisé dans les intitulés et les publications générales. Toutefois, par souci de clarté, les dénominations simplifiées devraient toujours se référer aux catégories précises du SCN/SEC comme cela est fait tout au long de ce document.

Recommandations :

- Les données annuelles devraient se référer seulement au secteur des ménages (S.14), tandis que l'on peut utiliser pour les données trimestrielles un regroupement ménages + institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14 + S.15). Les États membres qui élaborent uniquement des données regroupant ces deux secteurs pourraient être invités à en fournir la ventilation, dans le cas des données annuelles, à partir de septembre 2014 (Programme de Transmission révisé du SEC).
- Les données annuelles et trimestrielles sur la consommation individuelle effective devraient être fournies *en volume* et ventilées, au moins pour les données annuelles, selon les catégories : « Biens durables » (voitures, appareils ménagers etc.) ; « Aliments et boissons non alcoolisées » (COICOP01) ; « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (COICOP04) ; « Autres biens non durables » et « Transferts sociaux en nature » (*c'est-à-dire* les biens et services financés par les administrations pour l'éducation, la santé, etc.). Ils devraient être déflatés à l'aide des indices de prix élaborés dans le cadre central de la Comptabilité Nationale pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus.
- Le revenu disponible ajusté des ménages devrait être présenté en termes nominaux et réels. Il devrait être calculé brut de la consommation de capital fixe (concept de la CN qui correspond à la notion d'amortissement économique) pour les données trimestrielles, et en termes à la fois brut et net pour les données annuelles. Le revenu devrait être ventilé entre : (1) les revenus du travail (salaires et traitements) ; (2) les revenus des entrepreneurs individuels ; (3) les revenus du capital (y compris les loyers réels et imputés) ; (4) les prestations sociales et les transferts en nature (et les autres transferts courants) et (5) les impôts et cotisations sociales (prélèvements obligatoires). Les revenus du capital devraient comprendre à la fois les revenus de la propriété et l'excédent brut/net d'exploitation afin

d'intégrer les revenus imputés des logements occupés par leur propriétaire. Le revenu mixte brut/net devrait être enregistré séparément en tant que mesure du revenu des entrepreneurs individuels.

- Pour les comparaisons internationales, une attention particulière devrait être apportée aux données annuelles sur le revenu disponible ajusté des ménages calculé par unité de consommation et exprimé en termes réels en utilisant les parités de pouvoir d'achat (PPA) comme déflateurs.
- Les principaux chiffres trimestriels devraient mettre l'accent sur la dépense de consommation individuelle, qui serait dénommée « consommation des ménages », ainsi que sur le revenu disponible brut intitulé « revenu des ménages », bien que les données sur les transferts sociaux en nature doivent également devenir disponibles. Le revenu et la consommation des ménages devraient être calculés par unité de consommation, ou au moins par personne. Le taux d'épargne brut devrait être déduit de la dépense de consommation individuelle et du revenu disponible brut, en précisant que ce dernier intègrerait l'ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension (D.8). Les données trimestrielles devraient être ajustées pour tenir compte des effets calendaires et saisonniers.
- Les données annuelles devraient être fournies simultanément en termes brut et net, avec ou sans ajustement pour les transferts sociaux en nature et calculées par unité de consommation, ou au moins par personne.
- Le groupe de travail sur les comptes trimestriels par secteur institutionnel (« QSA ») est invité à poursuivre ses travaux afin d'harmoniser le traitement des quasi-sociétés sur l'ensemble des pays, à la fois dans les comptes financiers et non financiers.
- L'enregistrement brut du passif des ménages, en particulier pour les prêts hypothécaires, doit faire encore l'objet de recherches en vue de calculer des taux d'épargne nets des remboursements en capital.

Liste d'indicateurs clés

Un modèle (maquette) pour une présentation standard des données trimestrielles est inclus en Annexe 1 du présent rapport. Il est basé sur la liste des indicateurs clés suivants :

1. Dépenses de consommation individuelle, en volume, par unité de consommation
2. Revenu disponible brut en termes réels, par unité de consommation
3. Taux d'épargne brute
4. Ventilation de la consommation individuelle effective entre : « Biens durables » (*par ex.* voitures, appareils ménagers), « Aliments² », « Logement, y compris l'énergie³ », « Autres biens non durables » et « Transferts sociaux en nature ».
5. Ventilation du revenu disponible brut ajusté entre : (1) les revenus du travail (salaires et traitements) ; (2) les revenus des entrepreneurs individuels ; (3) les revenus du capital (y compris les loyers réels et imputés) ; (4) les prestations sociales et transferts en nature (et les autres transferts courants) et (5) les impôts et cotisations sociales (prélèvements obligatoires).

Pour les comparaisons internationales, une attention particulière devrait être apportée aux données annuelles sur le revenu disponible ajusté des ménages, par unité de consommation et en termes réels en utilisant les parités de pouvoir d'achat (PPA) comme déflateurs.

² Plus précisément, COICOP01 : « Aliments et boissons non alcoolisées »

³ Plus précisément, COICOP04 : « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles »

Le groupe de travail considère que la liste des indicateurs ci-dessus devrait faire progressivement partie des chiffres phares de l'Union européenne lorsqu'il s'agit de communiquer sur le revenu et la consommation des ménages. Dès qu'ils seront disponibles, ils devraient apparaître comme une publication-titre des comptes nationaux trimestriels et annuels, au moins avec le même statut que les indicateurs clés utilisés jusqu'à présent, et au mieux les remplacer (comme proposé dans le modèle). Ils devraient être mis à disposition au moins annuellement par les États membres qui représentent moins de 1 % du PIB de l'UE⁴, et trimestriellement pour les autres pays.

B. Fournir des informations sur la répartition du revenu des ménages, la consommation et la richesse

Objectif : Le revenu moyen, la consommation et la richesse sont des statistiques significatives, mais elles ne rendent pas compte de toute la réalité du niveau de vie. Par exemple, une hausse du revenu moyen peut être inégalement répartie entre différents groupes de revenu, laissant certains ménages relativement défavorisés par rapport à d'autres. Ainsi, les mesures moyennes du revenu, de la consommation et de la richesse devraient être accompagnées d'indicateurs qui reflètent leur répartition entre les ménages. Idéalement, de telles informations ne devraient pas venir de manière isolée mais être mises en relation, c'est-à-dire que l'on aimerait savoir comment les informations sur les ménages aisés se définissent en fonction des trois dimensions de la vie matérielle : revenus, consommation et richesse.

Conclusions : Il y a beaucoup de données disponibles dans tous les États Membres de l'UE et de nombreuses idées sur la façon de les faire correspondre avec les nouvelles statistiques sur la répartition. Un travail important est en cours de réalisation par plusieurs organisations : l'UNECE et le Groupe de Canberra sur les définitions du revenu des ménages ; le Groupe des Experts de l'OCDE sur le croisement des données d'enquête sur les ménages avec les données des comptes nationaux ainsi que sur l'élaboration d'un cadre d'analyse de la répartition concernant conjointement le revenu, la consommation et la richesse ; et Eurostat sur l'analyse comparative des statistiques sociales (« EU-SILC » principalement) avec les données et concepts de la comptabilité nationale.

Recommandations :

- Mettre en place un groupe mixte d'experts technique Eurostat/OCDE afin de mettre en œuvre ce projet dans l'UE et les pays hors UE (*achevé*).
- Utiliser le revenu disponible ajusté comme concept de référence à la fois pour les statistiques sociales et les données de comptabilité nationale. Limiter, dans un premier temps, les ajustements pour les transferts sociaux en nature aux services de santé et d'éducation qui sont financés (en tout ou partie) par des fonds publics.
- Travailler en parallèle sur (1) des exercices de correspondance « *a minima* » basés sur les données (harmonisées) disponibles à Eurostat et (2) des études pilotes nationales qui tirent parti de toute l'information disponible à ce niveau.

⁴ Ces obligations différenciées de transferts de données ont été établies par le Règlement (CE) 1161/2005 sur la transmission des comptes trimestriels de secteurs non financiers et devraient être poursuivies dans le programme de transmission révisé du SEC 2010.

- Fournir une ventilation des revenus, de la consommation et des taux d'épargne entre un certain nombre de catégories, comme le niveau de vie (c'est-à-dire le revenu disponible ajusté par unité de consommation) ; l'âge de la personne de référence du ménage (par exemple, le membre ayant le revenu le plus élevé) et la composition du ménage.
- Publier, une fois la méthodologie établie, des données annuelles sur la répartition des revenus et la consommation.
- Dans une deuxième étape, élargir l'exercice (1) pour avoir des estimations fiables sur la croissance des revenus et de la consommation par catégorie de ménages et (2) pour la répartition des richesses.
- Envisager la possibilité d'une réglementation de l'UE pour l'enquête sur le Budget des Ménages et/ou l'ajout de variables (clés) au système « SILC » afin de mieux mesurer les transferts sociaux en nature au niveau individuel.
- Envisager la possibilité de recueillir des données supplémentaires des comptes nationaux (comptes de secteurs annuels), afin de mieux les faire correspondre aux micro-données sur le revenu. Cela peut concerner par exemple les revenus mixtes (B3), l'intérêt brut avant la ventilation des SIFIM (D41G) et les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés (D422).

Liste d'indicateurs clés

La liste d'indicateurs suivante devrait être largement développée à l'échelle de l'UE :

1. Revenu disponible brut ajusté pour différentes catégories de ménages (par ex. le niveau de vie, l'âge de la personne de référence du ménage et de la composition du ménage), par unité de consommation.
2. Consommation individuelle effective pour les différentes catégories de ménages, par unité de consommation.
3. Taux d'épargne brut pour les différentes catégories de ménages.

Le groupe de travail considère que la liste d'indicateurs ci-dessus devrait être disponible à partir de 2020 et mise à jour tous les dix ans au minimum.

C. Encourager l'établissement de comptes de patrimoine pour les ménages

Objectif (points saillants des recommandations Stiglitz/Sen/Fitoussi) : un indicateur essentiel de la situation financière d'une entreprise est son bilan et la même constatation vaut pour les ménages. Pour construire des comptes de patrimoine pour les ménages, nous devons avoir des comptes complets de leurs actifs (principalement des logements et des terrains) et de leur passif. La disponibilité des comptes de patrimoine est encore limitée et leur élaboration devrait être encouragée. Il faut noter que la mesure de la richesse est également essentielle à la mesure de la soutenabilité. Ce qui est reporté dans le futur doit nécessairement être exprimé sous forme de stock, dont la valorisation correcte est déterminante.

Conclusions : Au sein du programme de transmission du SEC, les données sur les comptes de patrimoine sont facilement accessibles à l'exception des droits à pension sans constitution de

réserves qui doivent être recueillis à travers le programme de transmission révisé du SEC. La situation de l'un des principaux actifs non financiers des ménages, le logement, s'améliore rapidement. Les informations sur les autres actifs non financiers sont rares, puisque leur transmission est libre. Les données sur la valeur des terrains, en particulier « les terrains supportant des bâtiments et des ouvrages de génie civil » seraient déterminantes pour analyser les bulles immobilières et rattacher les dettes (prêts hypothécaires) à la valeur des (principaux) actifs non financiers des ménages. À cette fin, il est important de valoriser les logements et les terrains au prix du marché plutôt qu'au prix d'acquisition courant diminué de la consommation cumulée de capital fixe.

Recommandations :

- Augmenter la couverture des actifs. Une approche progressive pourrait être recommandée pour les États membres, à partir de la collecte des actifs qui sont particulièrement pertinents pour les ménages : « Logement » ; « Terrains » et en particulier « les terrains supportant des bâtiments et des ouvrages de génie civil », qui devraient être disponibles d'ici 2014. La ventilation par secteur de la plupart des actifs produits non financiers devrait être transmise à partir de 2017.
- Produire les données plus rapidement. La date limite pour la transmission des données qui a été proposée jusqu'à maintenant, c'est-à-dire 24 mois après l'année de référence, n'est pas acceptable à long terme. Comme les estimations du stock de capital pour S1 (économie totale) sont disponibles dans la plupart des pays à $t + 9$ ou à $t + 12$ mois, la TF recommande de collecter (une sélection) d'actifs non financiers des ménages à $t + 12$ mois à partir de 2017.
- Insister sur la valeur marchande des logements et des terrains, tel que recommandé dans le SEC 95 aux § 7.33 et § 7.40, au lieu du prix d'acquisition courant diminué de la consommation cumulée de capital fixe.
- Envisager la collecte de données de stock annuelles sur les biens de consommation durables qui sont pertinents pour l'analyse de la richesse des ménages ;
- Accroître la comparabilité des estimations dans tous les pays, par exemple en harmonisant les délimitations du secteur des ménages et des principales catégories d'actifs.
- Organiser un atelier sur la collecte des actifs non financiers par secteur, en particulier celle des logements et terrains des ménages.

Liste d'indicateurs clés

La liste d'indicateurs suivante devrait être largement développée à l'échelle de l'UE :

1. Dette brute des ménages (F4/prêts) en proportion de leur revenu disponible brut
2. Valeur des actifs des ménages en « Logements » (AN 111) et « Terrains » (AN 211) rapporté à leur revenu disponible brut
3. Richesse des ménages (valeur financière nette + actifs en logement et terrains) rapporté à leur revenu disponible brut.

Le groupe de travail considère que la liste d'indicateurs ci-dessus devrait devenir la référence dans l'Union européenne lors de la communication sur la richesse matérielle des ménages. Ils devraient être disponibles chaque année, à t + 12 mois, dès 2017.

D. Élargir la mesure du revenu aux activités domestiques non marchandes et au temps de loisir

Objectif : Bien que le temps de loisir fasse partie du bien-être, et puisse être pris en compte grâce par ex. aux Enquêtes sur l'Emploi du Temps (TUS), il sort du champ des comptes nationaux qui visent à l'enregistrement de la production, des dépenses et des revenus. D'un autre côté, si beaucoup de services que produisent les ménages pour eux-mêmes ne sont pas repris dans les mesures officielles du revenu et de la production, ils constituent cependant un aspect important de l'activité économique. Cette production pour compte propre doit être comptabilisée, dans la mesure où elle permet aux ménages de se passer de l'achat des biens et services équivalents. Cela pourrait commencer par la collecte d'informations sur la valeur de cette production qui alimenteraient en données la diffusion périodique des comptes satellites des ménages.

Conclusions : La principale difficulté dans les travaux de la Task Force est l'absence de données régulières sur l'emploi du temps. La situation est très différente selon les États membres. L'information issue des Enquêtes sur l'Emploi du Temps (TUS) est nécessaire bien au-delà des besoins de la comptabilité nationale pour l'élaboration des comptes satellites des ménages. Le TUS peut fournir des renseignements clés sur le bien-être en général, en particulier la séparation entre le temps de travail (y compris le trajet domicile-travail) et les loisirs. De ce point de vue, le lancement d'une enquête TUS tous les 10 ans au moins dans tous les États membres et conformément aux normes internationales est souhaitable, même si cela va au-delà du mandat du groupe de travail sur la situation des ménages. À l'inverse, les enquêtes TUS globales habituelles ne sont pas le seul outil pour estimer les activités non marchandes des ménages. D'autres enquêtes auprès des ménages, plus fréquentes et plus légères, pourraient représenter une solution de rechange si elles comprenaient des questions telles que : « Quelles activités avez-vous décidé de réaliser par vous-même au lieu de payer pour le service correspondant ? » ; « Combien cela vous aurait-il coûté si vous n'aviez pas décidé de le faire par vous-même ? » et (comme contrôle de vraisemblance) « Combien de temps avez-vous passé sur ces activités ? ».

Recommandations :

- Promouvoir l'harmonisation internationale et la coordination des Enquêtes sur l'Emploi du Temps (TUS) comme une source de base éventuelle pour l'estimation des activités domestiques non marchandes. L'enquête TUS devrait être effectuée au moins tous les dix ans, à partir de 2020 ;
- Rechercher la disponibilité et la pertinence de sources alternatives et/ou complémentaires sur les activités domestiques non marchandes telles que les enquêtes sur le budget des ménages ;
- Créer un groupe pilote de pays expérimentés pour proposer une approche (européenne) commune en vue de l'élaboration de comptes satellites des ménages ;

- Elaborer des comptes satellites des ménages, avec une méthodologie harmonisée, tous les dix ans à partir de 2020.

Liste d'indicateurs clés

La liste d'indicateurs suivante devrait être largement développée à l'échelle de l'UE, avec une fréquence décennale :

1. Consommation individuelle effective des ménages incluant les activités domestiques non marchandes, par unité de consommation
2. Revenu disponible brut ajusté des ménages, comprenant les imputations pour les activités domestiques non marchandes, par unité de consommation
3. Taux d'épargne brut et net des ménages ajusté pour les activités domestiques non marchandes

Le groupe de travail considère que la liste des indicateurs ci-dessus devrait être disponible dès 2020 et mise à jour tous les dix ans au minimum.